PORT DE COMMERCE DE PORT-VENDRES



COMPAGNIE PORT-VENDRAISE

TARIFS D'USAGE DES INSTALLATIONS ET OUTILLAGE

2024

(prix H.T)



Tarifs 2024 – Port de commerce Port-Vendres

HANGARS REFRIGERES

REFRIGERATION (Import / Export)

0° à +3°C (Cellules 14 et 15 uniquement)

Du 1er au 2ème jour : <u>uniquement à l'importation</u>	Franchise (HT)
Palettes transitant dans les frigos, la palette	Trancinse (111)
Du 3ème au 7ème jour, <u>à l'importation</u> , la palette	
Du 1er au 7ème jour, <u>à l'exportation</u> , la palette	
De 0 à 1000 palettes/mois	5,43 €
De 1001 à 3000 palettes/mois	4,52 €
De 3001 à 6000 palettes/ mois	3,47 €
De 6001 à 9000 palettes/mois	3,07 €
> 9000 palettes/mois	3,01€
Début 3ème jour : 48h après l'arrivée du bateau	
Du 8ème au 12ème jour : la palette et par jour	1,51 €
A partir du 13ème jour : la palette et par jour	2,72 €

+4° à +7°C

Du 1er au 2ème jour : <u>uniquement à l'importation</u>	Franchico (UT)
Palettes transitant dans les frigos, la palette	Franchise (HT)
Du 3ème au 7ème jour, <u>à l'importation</u> , la palette	
Du 1er au 7ème jour, <u>à l'exportation</u> , la palette	
De 0 à 1000 palettes/mois	4,45 €
De 1001 à 3000 palettes/mois	3,62€
De 3001 à 6000 palettes/ mois	2,85€
De 6001 à 9000 palettes/mois	2,57€
> 9000 palettes/mois	2,52€
Début 3ème jour : 48h après l'arrivée du bateau	
Du 8ème au 12ème jour : la palette et par jour	1,35€
A partir du 13ème jour : la palette et par jour	2,31€

+8° à +10°C et plus

Du 1er au 2ème jour : <u>uniquement à l'importation</u>	Franchise (HT)
Palettes transitant dans les frigos, la palette	Franchise (FII)
Du 3ème au 7ème jour, <u>à l'importation</u> , la palette	
Du 1er au 7ème jour, <u>à l'exportation</u> , la palette	
De 0 à 1000 palettes/mois	3,89€
De 1001 à 3000 palettes/mois	3,32 €
De 3001 à 6000 palettes/ mois	2,56€
De 6001 à 9000 palettes/mois	2,31 €
De 9001 à 12000 palettes/mois	2,11 €
> 12000 palettes/mois	2,07 €
Début 3ème jour : 48h après l'arrivée du bateau	
Du 8ème au 12ème jour : la palette et par jour	0,84€
A partir du 13ème jour : la palette et par jour	1,48€

Nota: Les extensions de cales en conteneurs seront facturées au tarif frigos dans le cas où le remplissage maximal des frigos empêcherait un dépotage. Pour des nouveaux trafics ou programmes de stockages palettisés en conteneurs sur prises, les tarifs des hangars frigorifiques seront appliqués.

TERRE-PLEINS

Redevance perçue sur tous les fruits et légumes stockés ou	
manutentionnés dans la zone portuaire, y compris produits en	
conteneurs et/ou remorques, à l'exception de ceux en transit	0.44.6117
international. La palette, à défaut la tonne.	0,64 €HT

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS

Marchandises diverses	
Au-delà d'une franchise de stationnement de 14 jours	
à l'export et à l'import.	
Le m² par journée d'occupation	0,38 €HT

Véhicules faisant l'objet de transactions commerciales	
Au-delà d'une franchise de stationnement de 7 jours ouvrés	
à l'export et à l'import.	
Par jour et par véhicule	0,38 €HT

Zone longue durée, LE PLA DU PORT, Quai Dezoums (mis à disposition) pour conteneurs et marchandises diverses

Pour 12 mois indivisibles par an, <i>le m</i> ²	9,17 €HT
Pour 3 mois indivisibles par trimestres, <i>le m</i> ²	3,02 €HT
Pour 1 mois indivisible par mois, <i>le m</i> ²	1,61 €HT

Nota : Application du tarif « zone longue durée » pour les marchandises en provenance d'une ligne régulière (à partir de 3 touchées).

PASSERELLE RO/RO

PAR TOUCHÉE	
- 1er jour d'utilisation	320,65 €HT
- par vacation supplémentaire	155,92 €HT

ENGINS DE PESAGE

PONT BASCULE	
- pesée, tous véhicules	9,41 €HT
- double pesée, tous véhicules	15,76 €HT
BASCULES 2t	
- la palette	1,55 €HT
PESEUR MIS A DISPOSITION	
Hors heures 8h-12h / 14h-18h et hors jours ouvrés	39,35 € HT
- l'heure	

Pour les ouvertures de lignes sur de nouvelles provenances, abattement de 30% les 2 premières années sur les tarifs du pont bascule puis les années suivantes abattement de 30% sur les tarifs du pont bascule si minimum de 50 pesées par bateau.

HANGARS ORDINAIRES

FRUITS ET LEGUMES	
- du 1er au 5ème jour, la palette	1,29 €HT
- au-delà du 5ème jour, par jour/la palette	0,30 €HT
EMBALL ACEC CARTON ©	
EMBALLAGES CARTON ①	
- du 1er au 5ème jour, la palette	0,18 €HT

AUTRES MARCHANDISES ①	
- du 1er au 5ème jour, la palette	0,37 €HT
- au-delà du 5ème jour, par jour/la palette	0,03 €HT

0,02 €HT

① Pour les marchandises entreposées en vrac, tarif applicable à la tonne.

- au-delà du 5ème jour, par jour/la palette

MARCHANDISES DITES ENCOMBRANTES

- à la surface 1 m² = 1 palette, **tarifs** « autres marchandises » **COLIS ISOLES**

- ad valorem par quinzaine (toute quinzaine commencée étant due) 3°/°°

ECLAIRAGE	
Redevance appliquée sur toute marchandise passant sous	
hangar ordinaire fruits et légumes, la palette	
emballages carton, la palette ①	0,08 €HT
autres marchandises, la palette ①	0,16 €HT
	ĺ

① Pour les marchandises entreposées en vrac, tarif applicable à la tonne.

OUVERTURE DES MAGASINS

MAGASINIER MIS A DISPOSITION Hors heures 6h-21h et hors jours ouvrés - l'heure	56,22 € HT
Abattement de 30% pour les sociétés domiciliées sur la plateforme (soit 39,35 € HT / heure)	,
Redevance due par la société signataire de la demande.	

SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

MARCHANDISES

- Marchandises embarquées et/ou débarquées, la palette : 0,36 € HT
- Marchandises embarquées et/ou débarquées conteneurisées :
 - o Le conteneur de 40': 7,20 € HT
 - o Le conteneur de 20': 3,60 € HT
 - o Le conteneur de 45': 9,73 € HT
 - o Pour les marchandises en vrac, tarif applicable à la tonne
- Autres marchandises ou véhicules ou passagers nécessitant un gardiennage ou l'activation de la ZAR conformément au code ISPS :
- Tarif pour 1 agent :
 - o L'heure (semaine/jour) : 32,96 € HT
 - L'heure (semaine/nuit*): 35,50 € HT
 - o L'heure (dimanche): 38,03 € HT
 - o L'heure (jour férié : jour / nuit) : 50,71 € HT

^{*} $nuit = de\ 21h\ à\ 6h$

LOCATION ENGINS / GRUE

CHARIOT ELEVATEUR 2,5 t avec Chauffeur

- heure normale (jours ouvrés 8h/12h - 14h/18h), - heure jour et nuit hors vacation normale.	64,10 €HT 73,09 €HT
- opération hors enceinte portuaire	
l'heure décomptée : départ / retour atelier	78,71 €HT

Toute heure commencée est due

CHARIOT ELEVATEUR 2,5 T sans Chauffeur

- La demi-journée : 61,85 € HT

Toute demi-journée commencée est facturée intégralement

CHARIOT ELEVATEUR 13,6 t avec Chauffeur

 heure normale (jours ouvrés 8h/12h - 14h/18h), vacation normale de 4 h avec chauffeur heure jour et nuit hors vacation normale 	84,33 €HT 281,11 €HT 95,58 €HT
- opération hors enceinte portuaire	
L'heure décomptée : départ / retour atelier	112,44 €HT

CHARIOT ELEVATEUR 13,6 T sans Chauffeur

- La journée : 517,24 € HT Toute heure commencée est due

CHARIOT ELEVATEUR 26 t avec Chauffeur

- heure normale (jours ouvrés 8h/12h - 14h/18h)	106,82 €HT
- vacation normale de 4 h avec chauffeur	393,56 €HT
- heure jour et nuit, hors vacation normale	129,31 €HT

- opération hors enceinte portuaire :	
L'heure décomptée : départ/retour atelier	174,29 €HT

Toute heure commencée est due

GRUE GOTTWALD G HMK 6407

Louée avec chauffeur(s) aux tarifs suivants :

Les tarifs sont forfaitaires

Pour des charges inférieures à 50 tonnes :

Pour des charges inferieures à 50 tonnes :	
Tarif 1A / vacation 1 Tarif 2A / vacation 2 Tarif 3A / shift	1 686,67 € HT 2 530,00 € HT 2 951,68 € HT
Heure unique de finition à l'escale (A)	482,38 € HT
Tarification à l'heure (A) Toute heure commencée étant due	542,00 € HT
Pour des charges supérieures à 50 tonnes :	
Tarif 1B / vacation 1 Tarif 2B / vacation 2 Tarif 3B / shift	2 698,68 € HT 4 048,00 € HT 4 722,68 € HT
Heure unique de finition à l'escale (B)	736,52 € HT
Tarification à l'heure (B) Toute heure commencée étant due	798,36 € HT

Les tarifs seront majorés de 15% en cas d'utilisation de nuit, le samedi, le dimanche ou jour férié.

Les tarifs seront arrondis à l'euro supérieur.

Location poids béton pour épreuve : Forfait à la journée non fractionnable

- Inférieur à 10 tonnes : 168,67 € HT la journée
- Au-delà de 10 tonnes : 337,33 € HT la journée

Pour les commandes d'essai de levage 50% d'abattement sera appliqué sur les forfaits grue.

Manutention spécifique:

Opération unique au crochet d'une durée inférieure à 1 heure et pour une charge de moins de 30 tonnes : 100 € HT

Mise à disposition d'un agent pour conduite d'engins privés :

- 56,22 euros/ heure
- 191,15 euros / vacation de 4 heures
- 39,35 euros / heure de finition

Majoration de 25% si la prestation est effectuée de 6h à 8h ou de 18h à 22h, le samedi, dimanche ou jour férié.

CONTENEURS

TRAFIC CONTENEURS - STATIONNEMENT SUR PARC

HORS ZONE LONGUE DUREE

PLEINS

Franchise de 7 jours.

Au-delà :

20 pieds, par jour	1,90 €HT
40 pieds, par jour	3,60 €HT
45 pieds, par jour	4,05 €HT

VIDES

Franchise de 7 jours.

Au-delà:

20 pieds, par jour	1,09 €HT
40 pieds, par jour	1,85 €HT
45 pieds, par jour	2,07 €HT

FOURNITURE DE PRISES ELECTRIQUES POUR CONTENEURS REFRIGERES

par prise et par jour (entre 1 et 24 branchements par bateau)	45,36 €HT
par prise et par jour (entre 25 et 49 branchements par bateau)	36,15 €HT
par prise et par jour (à partir de 50 branchements par bateau)	26,78 €HT
Toute journée commencée est due.	

Nota 1 : Les extensions de cales en conteneurs seront facturées au tarif frigos dans le cas où le remplissage maximal des frigos empêcherait un dépotage. Pour des nouveaux trafics ou programmes de stockages palettisés en conteneurs sur prises, les tarifs des hangars frigorifiques seront appliqués.

Nota 2 : Application du tarif « zone longue durée » pour les marchandises en provenance d'une ligne régulière (à partir de 3 touchées).

NETTOYAGE DES QUAIS

NAVIRES A MANUTENTION HORIZONTALE

jusqu'à 1.500 tx jauge brute	80,95 €HT
plus de 1.500 tx jauge brute	126,70 €HT

AUTRES NAVIRES

jusqu'à 1.500 tx jauge brute	139,00 €HT
plus de 1.500 tx jauge brute	178,59 €HT

FOURNITURE D'EAU

Forfait: 5,07 euros HT/ m3

VEHICULES PASSAGERS (embarqués ou débarqués)

voitures particulières	2,32 €HT
voitures avec caravane ou remorque, camping-car	4,63 €HT
deux roues	1,29 €HT
autocars	24,50 €HT
véhicules utilitaires (+ de 1.500 kg)	12,28 €HT

<u>UTILISATION DES HANGARS OU PARTIES DES HANGARS A USAGE DE GARE MARITIME</u>

par passager (embarque ou debarque) 1,41 €⊓1	par passager (embarqué ou débarqué)	1,41 €HT
------------------------------------------------	-------------------------------------	----------

SURVEILLANCE DES QUAIS PENDANT LES OPERATIONS D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT DE PASSAGERS

Navire de croisière, la journée	285,02 €HT
Navire « passagers », la journée	570,03 €HT

NAVIRES DE CROISIERE EN MOUILLAGE

Redevance applicable aux navires de croisière en mouillage

Entrée	Sortie	
12,50 €/ 1000 m3	12,50 €/ 1000 m3	

navires de 0 à 499 m3 : exonérés navires de 500 à 999 m3 : 50% du tarif

BADGES D'ACCES INSTALLATION PORTUAIRE

En application des règlements issus du code ISPS, l'accès à l'installation portuaire est soumis à l'autorisation et contrôlé. Cette autorisation est matérialisée par un badge délivré par la CPV.

L'édition du badge est à la charge de l'exploitant, il sera toutefois facturé le montant de 33 € HT en cas de :

- Réédition d'un badge en cas de perte, ou vol ou détérioration,
- Non restitution d'un badge d'accès visiteur

_

CONDITIONS PARTICULIERES

Pour les ouvertures de lignes sur de nouvelles provenances, un abattement de 10% calculé sur l'équivalent de la redevance des droits de port sera appliqué les deux premières années pour les lignes saisonnières offrant plus de 15 touchées par an.

AMARRAGE QUAIS DE COMMERCE

• Redevance applicable aux navires armés au commerce (hors yachting) autorisés par la Capitainerie à s'amarrer sur les quais du port de Commerce.

Prix par jour:

Navire de 0 à 6 ml	(2,015 €HT)
Navire de plus de 6 ml L : longueur du navire hors tout	[2,015 €HT + (1,18 €HT x (L - 5,50)]

Taxe d'amarrage pour les navires à escales techniques :

- Forfait: 561,60 € HT / jour (du 1^{er} au 3^{ème} jour)

• <u>Redevance applicable aux navires armés à la Pêche</u> autorisés par la Capitainerie du port de Port-Vendres à s'amarrer sur les quais du port de commerce.

Navire de 0 à 5,50 ml	(0,73 € HT x J)
Navire de plus de 5,50 ml	[0,73 € HT +(0,42 € x (L-5,50)]x J
L : longueur du navire hors tout	

Le montant des Droits de port acquittés dans l'année civile à Port-Vendres par ces navires, sera déduit de la redevance d'amarrage due dans la limite de cette dernière.

Les navires des Administrations, les embarcations de servitude et les annexes des navires de Pêche, sont exonérés de cette redevance.

STATIONNEMENT SUR PLAN D'EAU « YACHTING » (en €/ jour HT)

Tarifs calculés à la nuitée de midi à midi - Toute demi-journée supplémentaire sera facturée 50% du tarif journalier

	SAISON 01/04 - 30/09 (tarifs à la nuitée)			HORS SAISON 01/01 au 31/03 - 01/10 au 31/12 (tarifs à la nuitée)		au 31/12
Longueur maximale en mètres	Tarif de base	Entre 6 et 29 jours	Au-delà de 29 jours	Tarif de base	Entre 6 et 29 jours	Au-delà de 29 jours
18,01 à 23,99	160,00	144,17	128,33	96,67	85,83	76,67
24 à 28,99	215,83	194,17	172,50	129,17	115,83	103,33
29 à 33,99	279,17	250,83	224,17	167,50	150,83	134,17
34 à 38,99	340,00	306,67	272,50	204,17	183,33	164,17
39 à 43,99	403,33	362,50	322,50	241,67	217,50	193,33
44 à 48,99	464,17	418,33	370,83	278,33	250,83	223,33
49 à 53,99	527,50	475,00	422,50	316,67	285,00	254,17
54 à 58,99	635,00	571,67	507,50	381,67	343,33	305,83
59 à 63,99	742,50	668,33	594,17	445,83	400,83	355,83
64 à 68,99	856,67	770,83	685,83	514,17	462,50	411,67
69 à 73,99	980,00	882,50	784,17	588,33	529,17	470,00
74 à 78,99	1 112,50	1 000,83	889,17	667,50	600,83	534,17
79 à 83,99	1 251,67	1 127,50	1 001,67	751,67	676,67	601,67
84 à 88,99	1 400,00	1 260,00	1 120,83	840,83	755,83	671,67
89 à 93,99	1 556,67	1 400,83	1 245,00	934,17	840,83	747,50
Plus de 94	1 720,00	1 549,17	1 376,67	1 032,50	929,17	826,67

Réservation obligatoire avec versement d'arrhes de 20% du tarif journalier. Remboursement possible si annulation de l'escale 72 heures avant la date d'arrivée prévue. Si escale inférieure à 6 heures, abattement de 50% du tarif journalier de la catégorie du navire.

ASSOCIATIONS / NAVIRES LABELLISES BIP

Une remise de 35% sur les tarifs pourra être consentie aux associations (loi 1901) et aux navires labellisés « Bateau d'Intérêt Patrimonial » (BIP)

LOCAUX

- Location salle de réunion gare maritime :
 - 112,44 € HT la ½ journée
 - 168,66 € HT la journée
- Locaux de la gare maritime :
 - A usage de bureaux : 4,49 € HT/ m²
 - Locaux techniques ou atelier: 2,25 € HT / m²
 - A usage de salle de repos pour le personnel intervenant sur la plateforme : 1,12 € HT / m²
- Les contrats d'amodiation (COT et AOT) qui ne sont pas indexés sur des indices INSEE : IRL ET ICC sont revalorisés de 4%

PRESTATIONS ANNEXES

- Evacuation des déchets: Prix au poids soit 159,29 € HT la tonne pour les DIB (Déchets Industriels banals)
- Pour la fourniture de courant électrique triphasé 32A, 63A et 125A, il sera facturé 0,39 €/kwh
- Fourniture d'eau douce : 5,07 €/m3

Pour les bateaux excédant 18 mètres, une consommation d'eau de 4m3/semaine exclusivement nécessaire aux besoins du bateau est comprise dans les tarifs d'amarrage.

- Nettoyage des zones de quais : 50,60 € HT / heure
- Nettoyage grande capacité avec balayeuse Glutton: 89.96 € HT / heure

Pour toute prestation non prévue dans ces tarifs – Un devis sera établi sur demande